

Compte-rendu de réunion :

Date : 06 décembre 2016

Lieu : Hôtel de Région Centre-Val de Loire
9 rue Saint-Pierre Lentin, 45041 Orléans Cedex 1

Sujet : GTPI Centre-Val de Loire

Rédigé par : Matthieu Trouvé

Relu par : Florient Desmoulines

Participants :

Valérie DUCROTOY (Conseil départemental du Loiret), Charlotte LE MOIGNE (France Nature Environnement Centre-Val de Loire), Carine BIOT (Etablissement public Loire), Karen DUMAS (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire), Ludivine NORMAND (Conseil départemental du Cher), Laurent DELLIAUX (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Loiret), Grégoire RICOU (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire), Julien ROUSSEAU (Sologne Nature Environnement), Matthieu ROUSSEAU (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Cher), Morgane KLIMKOWICZ (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles 37), Sylvie VARRAY (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels), Sophie GRIBIUS (Conseil Régional Centre-Val de Loire), Théo EMERIAU (Conservatoire botanique national du Bassin parisien), Florient DESMOULINS (Conservatoire botanique national du Bassin parisien) et Matthieu TROUVÉ (Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire).

Excusés :

Christophe CAUGANT (Conseil départemental de l'Indre-et-Loire), Nicolas CHEVALIER (Conseil départemental du Loiret), Christophe CORBEL (Agence Régionale de Santé), Marie FAVREAU (Conseil départemental du Loiret), Anne-Charlotte JEAN (Etablissement public territorial du bassin de la Vienne), Eloi VAUDOLON (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Eure-et-Loir), Céline VEDIE (Conseil départemental d'Eure-et-Loir), Isabelle PAROT (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Loir-et-Cher), Bruno BARBEY (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Indre), Yvonnick LESEAUX (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire), Yann Lozachmeur (PNR Perche)

Ordre du jour :

- **Validation du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2016**
- **Point sur les différentes démarches du second semestre 2016 des têtes de réseau départementales et partenaires**
- **Réalisations et projets 2016 des coordinateurs régionaux**
 - **Connaissance** : évolution de la liste régionale, cartographie de la Sagittaire à larges feuilles
 - **Gestion** : contact des agricomposteurs, sensibilisation et conseils de gestion sur la Berce du Caucase
 - **Communication** : plaquette de présentation de la liste des plantes invasives, Ambroisie, formations 2016, présentations du GTPI, lettres d'information
- **Points divers :**
 - Fiches technique EEE - Objectif Zéro Pesticide - FNE Centre-Val de Loire
 - Stage de master 2 « terres contaminées »

Introduction :

Matthieu Trouvé remercie les participants d'être présents à la réunion du Groupe de travail Plantes invasives Centre-Val de Loire, ainsi que le Conseil régional et Sophie Gribius, pour avoir mis à disposition une salle de réunion et pour la logistique.

Matthieu Trouvé en profite également pour se présenter à ceux qu'il n'a pas encore eu l'occasion de rencontrer, remplaçant Hélène Gervais au Cen Centre-Val de Loire sur l'animation du GTPI, le temps de son arrêt pour congé maternité.

Florient Desmoulins présente son collègue et nouveau membre du Groupe de travail : Théo Emeriau, chargé d'études au CBNBP, qui a notamment travaillé sur l'évaluation des espèces de la liste régionale par la méthode de Weber & Gutt, depuis son embauche en septembre 2016.

Compte-rendu :

- **Validation du compte-rendu du 20 juin 2016**

Pas de suggestions de modifications ou d'ajouts de compléments sur le compte-rendu de la dernière réunion.

→ **Compte-rendu de la réunion du 20 juin 2016 validé en l'état**

- **Point sur les différentes démarches des têtes de réseau départementales et partenaires**

➤ **Indre-et-Loire :**

FREDON 37 : Morgane Klimkowicz indique que la formation de piégeurs, élus et agents des communes se poursuit. Dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, 7 personnes ont été formées. Morgane Klimkowicz constate que la demande commence à s'essouffler (beaucoup de gens ont été formés à ce jour) et s'interroge sur le maintien de la formation. En revanche le réseau d'acteurs semble bien en place.

La FREDON accompagne une dizaine de communes dans la démarche Objectif Zéro Pesticide, afin d'intégrer la thématique Espèces Exotiques Envahissantes dans l'aménagement et la gestion de leurs espaces verts. Elle propose également la formation d'agents des collèges en Indre-et-Loire, aux méthodes alternatives de gestion de la végétation. Cette formation inclue également une partie diagnostic des établissements scolaires concernés.

FDPPMA 37 : Grégoire Ricou indique que la FDPPMA 37 a été sollicitée à de nombreuses reprises pour sensibiliser à la thématique « Plantes invasives » lors d'évènements divers : EPTB Vienne (sensibilisation des techniciens de rivière), Copil « Objectif Zéro Pesticide » organisé par la Sepant à Vouvray dont l'après-midi était consacré aux invasives, Ferme expo de Tours, Fête de la nature et Fête des rivières.

La FDPPMA 37 poursuit ses actions sur les annexes hydrauliques dans le cadre du volet Gestion des EEE des CTMA. Ces milieux sont très envahis par la Jussie, l'objectif est de pouvoir recréer une connexion linéaire. La stratégie globale d'intervention est orientée vers une action ciblée sur les zones

à préserver en priorité, et pas forcément taper dans les gros foyers d'invasions. Grégoire Ricou souligne alors la difficulté d'intervenir au moment opportun.

En 2016, la FDPPMA 37 a reconduit les actions engagées en 2015 sur la gestion de la Jussie sur les grands cours d'eau. L'objectif fixé initialement était d'intervenir sur 8 secteurs (Cher et Vienne confondus) représentant un total de 3,5 km de berges. En partenariat avec Tours+ et une association d'insertion, un arrachage mécanique a été réalisé sur un nouveau secteur, et de l'arrachage manuel a été mis en place sur des zones où l'arrachage mécanique avait eu lieu en 2015. Grégoire Ricou précise que les déchets générés par Tours+ entre en cycle de compostage, la FDPPMA quant à elle épand sur un terrain agricole. En termes de résultats, 4 secteurs sur 6 ont fait l'objet de travaux en 2016. Les 2 sites qui n'ont pas fait l'objet de travaux l'ont été pour 2 raisons principales : manque de financement pour l'un, et impossibilité d'accès avec les engins pour l'autre. Sur l'un des secteurs ayant fait l'objet de travaux, aucune repousse n'a été observée. Sur la Vienne, 2 secteurs ont subi un passage manuel d'arrachage de Jussie. L'enveloppe budgétaire prévue au départ pour l'ensemble de ces actions s'élevait à 10 000 €, le montant effectif des opérations s'élève finalement à 6 300 € (hors intervention de Tours+). En 2015, le coût moyen pour ce type d'opérations de gestion représentait un montant de 7 600€/km (avec Tours+, comprenant arrachage, valorisation et suivi) alors qu'en 2016 cela représentait un montant de 5 200€/km. Cette diminution des coûts provient en du fait que les sessions d'arrachage ont majoritairement été réalisées manuellement. Les financements proviennent du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, de la communauté d'agglomération de Tours (Tours+), de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et de la FDPMA 37. Au terme de 2 années d'intervention, les résultats mettent clairement en évidence une bonne efficacité des actions. L'entretien manuel reste nécessaire par la suite.

Grégoire Ricou signale enfin que l'État (service navigation de la DDT) est intervenu à 2 reprises, sans concertation avec la FDPPMA 37, grâce à l'utilisation du matériel de Tours+ : à Fondettes sur la Loire et sur le Cher (une zone de 2000 m² a fait l'objet d'une intervention de force pendant plusieurs jours, maniement d'un godet dont l'utilisation a été stoppé car la pelle commençait à s'enfoncer dangereusement !). Après interrogation du chef de chantier, ces interventions sont expérimentales et ne font pas l'objet de plans de financement à long termes. Grégoire Ricou, et plus largement l'ensemble des membres du Groupe de travail présent, s'interroge sur la pertinence de ces actions, dont les coûts doivent être importants, dès lors qu'elles sont menées sans stratégie définies et de façon ponctuelles, sans suivis et sans évaluation.

Sophie Gribius propose alors de tenter de se rapprocher des services de l'État en Indre-et-Loire dans un premier temps, puis dans chacun des autres départements de la région ensuite, afin de les intégrer aux réflexions du groupe, ce qui permettrait de peut-être pouvoir mieux cadrer leurs actions, ou au moins de les orienter afin que les investissements déployés dans ce cadre soient optimisés. En outre, cela permettrait d'alimenter le recueil d'expériences de gestion, car les DDT sont des acteurs majeurs sur nos cours d'eau (entre autres).

➤ **Sologne Nature Environnement :**

Julien Rousseau indique que dans le cadre de la réduction des impacts de l'élargissement de l'A85, sur le viaduc de la Sauldre, des travaux de gestion de la Jussie ont eu lieu, réalisés par l'entreprise Environnement 41. L'opération visait à réduire l'herbier de Jussie de façon à en éviter la propagation pendant le chantier. Les déchets d'invasives ont été traités par épandage sur une parcelle agricole.

Julien Rousseau évoque également le projet de création d'une plaquette de sensibilisation sur l'Azolla, face à l'explosion des stations sur le canal de Berry (tentative de récolte à l'épuisette mais l'exercice est très physique !), ainsi que sur de nombreux étangs et mares de Sologne.

Florient Desmoulins précise qu'il faudrait envisager un rapprochement CBNBP/SNE pour traiter du sujet. En effet, Florient Desmoulins rappelle que l'Azolla fausse-fougère est une espèce qui peut présenter ponctuellement une forte explosion démographique, puis disparaître aussi vite qu'elle est apparue, sans forcément que l'on sache expliquer cette dynamique. En outre, l'impact est difficilement quantifiable, tant il est comparable à nos lentilles indigènes. L'espèce se développe à la faveur d'un enrichissement ponctuel couplé à des conditions météorologiques favorables. Ce phénomène est tout à fait similaire aux lentilles d'eau locales. Les impacts sur la biodiversité aussi bien que sur les usages sont ponctuels et non continus comme la plupart des espèces invasives. Il n'est donc pas garanti qu'elle reste évaluée comme « invasive » lors de la révision de la liste régionale au printemps prochain.

➤ **Loiret** :

CD 45 : Valérie Ducrotoy indique que sa mission au CG consiste (entre autres) à assurer le lien avec les syndicats de rivière en les accompagnant sur la thématique des espèces exotiques envahissantes, tant sur le volet technique que financier. Cet accompagnement est mis en œuvre en particulier sur le Dhuy, particulièrement soumis aux problématiques liées à la présence de l'Hydrocotyle. Il est souligné que le financement est garanti dans le cadre de CT, mais parfois aussi en dehors. Valérie Ducrotoy précise que le volet gestion des EEE au sein du CD du Loiret, est principalement suivi par Nicolas Chevalier (excusé pour la réunion).

FDPPMA 45 : Laurent Delliaux indique que, de façon générale, le Loiret n'est pas très soumis à la propagation des plantes invasives. La Jussie qui menace d'investir le cours du Loing n'y est toujours pas détectée, malgré une station connue sur un étang connecté par un affluent, maintenue sous contrôle. Des prospections amont-aval permettent de surveiller la progression de l'espèce. L'arrivée récente d'un technicien de rivière sur cet axe devrait permettre d'accroître la vigilance portée sur la détection précoce de nouvelles stations de Jussie, et plus globalement de plantes invasives, dans ce secteur. Une nouveauté est à relever : l'observation de la Balsamine du Cap sur la Cléry. Des précisions seront à apporter pour caractériser cette nouvelle station.

Pour revenir le caractère fluctuant de l'Azolla, Laurent Delliaux explique que dans les années 1999/2000, le site des trois canaux (Briare-Loing-Berry) s'est vu littéralement envahir d'Azolla, 2 biefs en étaient entièrement recouverts. S'en est suivi un épisode d'asphyxie entraînant une mortalité massive de la faune aquatique, en particulier les poissons. Le CG 45 s'était alors fait verbalisé pour développement excessif de la végétation. L'année suivante, l'Azolla avait complètement disparu, et n'a plus été réobservée depuis.

SAGE Loiret : Carine Biot indique que sur le bassin du Dhuy l'Hydrocotyle est très présente et avait colonisé un total cumulé de 14 km linéaires lors de l'été 2012. En raison des hauts niveaux d'eau, cette année en 2016, quelques tâches éparses avaient été observées en août, avant de se développer abondamment en septembre ce qui a nécessité l'intervention du Syndicat de rivière qui en a retiré (seulement) 1 tonne, pour un montant de 6 000 € (opération réalisée en régie).

La Laitue d'eau a également été observée cette année et fait l'objet de travaux de gestion manuels, 80L ont été enlevés. Les impacts sont bien évidemment faibles car il s'agit d'une espèce fortement gélique qui aurait disparu rapidement sans intervention. Cet épisode traduit la bonne réactivité du réseau et montre la nécessité d'une enquête pour déterminer la source de l'introduction. Sur le Loiret, les stations d'Égerie dense semblent augmenter au détriment de celles de l'Elodée de Nutall, sans doute par compétition. Les hauts niveaux d'eau de cette année ont entraîné une poussée tardive de l'espèce, ce qui expliquerait l'apparente diminution de densité des stations. Comme chaque année l'utilisation d'un bateau-faucardeur a permis la réouverture d'un canal de navigation pour les activités (aviron) sur quelques kilomètres de long et une vingtaine de mètres de large.

Carine Biot précise que les déchets issus de chantier de gestion entrent en cycle de compostage. La gestion de l'Egérie sur le Loiret est très problématique et les actions menées semblent pour l'instant peu efficaces et décourageantes. Matthieu Rousseau précise que sur le Canal de Berry, également impacté par l'Egérie dense, une mise en assec a eu lieu il y a plusieurs années et s'est soldée par un échec. Grégoire Ricou ajoute que sur la Vienne (37) et la Creuse (36), l'espèce s'implante également de plus en plus.

Carine Biot annonce enfin qu'une réflexion de fond est en cours sur le devenir de la rivière Loiret. Cette rivière s'inscrit dans un contexte assez singulier, de nombreux usages en sont fait et de nombreux usagers l'« exploitent ». Un plan d'actions sur le long terme (20-30 ans), en cours d'élaboration, a pour objectif de définir une stratégie d'intervention afin de redynamiser cette rivière en lui réattribuant un certain caractère naturel tout en maintenant les activités qui y sont liées.

➤ Cher :

Mathieu Rousseau a animé la réunion du Groupe de Travail EEE du Cher la veille. Il rappelle que depuis 2 ans, le Groupe s'est élargi à la faune (via la prospection d'écrevisses exotiques dans des cours d'eau favorables). Les financements du Groupe proviennent de l'AELB et du CD 18. Les acteurs de terrain sont les techniciens de rivière, Nature 18, la cellule Asters du CD 18... Matthieu Rousseau constate une baisse significative de l'implication de certains acteurs (communes, associations de maraichers...).

Si une certaine dynamique se maintient au sein des marais de Bourges (opérations d'arrachage, communication), la cohérence des actions semble s'affaiblir notamment lors des arrachages coordonnés (arrachage de toutes les plantes ...), ce qui risque d'être préjudiciable pour les enjeux liés à la biodiversité (préservation de la Pesse d'eau). De plus, Bourges+ a engagé des travaux de curage sur des grands coulants, opérations pour lesquelles le GT 18 n'a également pas été consulté en amont à ce jour. Par ailleurs, il précise que l'intervention du GTPI sur la formation d'agents des routes au CD 18 ne lui a pas été communiquée. Matthieu Rousseau exprime ainsi le souhait d'être intégré et mis au courant, au nom du GT 18, dès lors qu'une opération de communication/sensibilisation/gestion a lieu sur son territoire d'animation. Le binôme de coordination régionale du GTPI prend acte de ce dysfonctionnement et s'engage à y être plus attentif.

Malgré la baisse d'implication de certains acteurs, le réseau est fonctionnel et permet d'assurer une veille efficace de terrain. Trois espèces préoccupantes ont été abordées lors de la réunion du GT départemental : la Sagittaire à larges feuilles, la Lézardelle penchée et l'Hydrocotyle à feuilles de renoncules ; espèces observées et suivies par les membres du réseau. Les campagnes d'arrachage d'invasives en marais de Bourges se poursuivent mais Matthieu Rousseau exprime une certaine inquiétude quant à la Pesse d'eau. Une journée en canoë sera donc dédiée à cette espèce patrimoniale afin de compléter la connaissance sur sa répartition dans ce secteur et de permettre une meilleure cohérence des travaux d'arrachage. Des prospections sur la Sagittaire permettront également d'évaluer sa progression amont-aval sur la période juillet/août.

Le GT 18 étant beaucoup sollicité par les communes, Matthieu Rousseau indique qu'il est la recherche d'informations de gestion de l'Azolla, entre autres.

Mathieu Rousseau présente enfin une expérimentation de gestion de la Jussie sur le plan d'eau des Forges à Vierzon, menée par le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Yèvre (Jérémy Jollivet).
(cf. présentation)

➤ Loir-et-Cher :

Isabelle Parot est excusée pour la réunion. Elle a envoyé son programme pour le partager avec le reste du groupe :

Concernant les actions du second semestre, la FDPPMA 41 et le syndicat du bassin du Beuvron suivent depuis 8 ans le programme d'arrachage de Jussies sur un étang de Sologne. Cette année la visite de terrain donne un résultat très concluant (à peine 1L arrachée de repousse de Jussies). Ce dossier est encore suivi par Alain Dutartre (membre et coordinateur du GT IBMA).

Sur l'arrachage de Jussies, une association de pêche a effectué un arrachage sur des sites de pêche sur le Cher à Thésée et commune de la Sauldre à Selles-sur-Cher. Pour ces opérations, une demande « de principe » a été réalisée auprès de la DDT afin de cadrer au mieux les opérations.

La pousse de Myriophylle du Brésil a été découverte sur un étang communal à Herbault. Il apparaît que c'est l'entreprise en charge des travaux d'aménagement de l'étang il y a quelques années qui a planté volontairement cette invasive. Un partenariat avec le syndicat de rivière devrait avoir lieu pour organiser un arrachage au printemps prochain.

➤ **France Nature Environnement Centre-Val de Loire :**

L'association travaille sur la commercialisation de plantes invasives aquatiques dans les jardinerie localisées dans les périmètres des SAGE Dhuy-Loiret et Cher aval. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des magasins. Les retours ayant été trop peu nombreux, Charlotte Le Moigne a relancé les enseignes, par courrier et par téléphone, puis s'est déplacée directement aux magasins afin de faciliter le contact. L'action consiste à réaliser un état des lieux sur la place occupée par les plantes invasives dans les rayons des jardinerie locales, et de définir comment cette thématique peut être prise en compte. Trois jardinerie ont fait un retour spontané en manifestant le désir de poursuivre la réflexion et l'action.

En 2017, une réunion avec les responsables de ces trois magasins permettront de caler le programme d'action (tenue de stand d'information/communication/sensibilisation dans le magasin, création de plaquette/poster à afficher en magasin et à fournir aux clients, proposition d'espèces végétales de substitution via divers outils existants et si possible valoriser, faire découvrir ou redécouvrir notre flore locale ...

Charlotte Le Moigne indique enfin qu'une journée de sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes à destination du grand public devait avoir lieu en fin de printemps. Annulée pour cause d'intempéries, cette journée a été reportée en octobre ; annulée également faute d'inscrits.

➤ **Groupe de travail Espèces exotiques envahissantes du Bassin Loire-Bretagne :**

Sylvie Varray (FCEN) indique qu'une formation espèces exotiques envahissantes, réunissant 14 participants, s'est déroulée à Mézières-en-Brenne du 13 au 15 septembre. Les journées d'échanges sur les espèces exotiques envahissantes qui se sont déroulées les 15 et 16 novembre à Orléans, ont réuni 70 personnes. D'après les premiers retours via le questionnaire de satisfaction, tant le format (alternance conférences/ateliers) que le contenu ont été appréciés des personnes ayant suivi ces journées. Un compte-rendu de ces journées sera proposé en début d'année 2017.

Le GT Bassin a participé à la 4ème conférence « Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures » à Toulouse en octobre. Un article a été rédigé et une présentation a été effectuée pour l'occasion. Les actions du GT Bassin ont également été valorisées lors d'un colloque européen sur les EEE, en Croatie. Suite à ce colloque international, Sylvie Varray a participé à la rédaction d'un article en cours de parution dans la revue Biological invasions.

La liste de la Flore exotique envahissante est actuellement en discussion à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. L'objectif est d'identifier les espèces prioritaires sur lesquelles l'attention doit se porter à l'échelle bassin. Cela ne remet donc pas en cause les listes d'espèces régionales. Sylvie Varray précise qu'à différentes échelles, une espèce n'a pas nécessairement la même priorité de communication ou de gestion. Elle insiste sur le fait que c'est lorsqu'une invasive est peu présente qu'il faut intervenir. C'est dans cette voie que la stratégie de bassin a été développée. Sylvie Varray ajoute que la liste n'est pas forcément hiérarchisée, mais que l'objectif serait de pouvoir les répartir en 3 classes (prioritaires, non-prioritaires, à surveiller). Ce travail fait le lien avec la stratégie nationale et le règlement européen.

- **Réalisations et projets 2016 des coordinateurs régionaux**

VOLET CONNAISSANCE

Évaluation des espèces de la liste régionale des plantes invasives

Méthode Weber & Gutt (cf. Présentation)

La méthode Weber & Gutt se veut dissociée des impacts et donc prédictive, en associant à chaque espèce exotique un risque d'invasibilité. Ainsi, les espèces naturalisées ou subspontanées peuvent être analysées, dans le but de hiérarchiser la liste d'alerte. Ainsi, 555 taxons exotiques ont été évalués par ce test, par Emilie Vallez et Théo Emeriau du CBNBP. Ces résultats sont bruts et demandent à être analysés, ce qui sera effectué en début d'année 2017 dans le but d'une évolution de la liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes de la région Centre-Val de Loire.

Sagittaire à larges feuilles

Cf. présentation

Cette espèce, essentiellement originaire d'Amérique du nord, est présente depuis quelques années dans les marais de Bourges. Sa forte dynamique dans les marais a alerté Matthieu Rousseau qui a donc demandé au CBNBP de réaliser une étude sur cette espèce. Les premiers retours de terrain montrent que l'espèce est bien plus répandue qu'estimé et qu'elle a passé inaperçue durant de nombreuses années par suite de confusions avec la Sagittaire indigène. En complément des inventaires de terrain, l'espèce a été évaluée par le test de Weber & Gut et il en ressort qu'il s'agit d'une espèce à fort risque d'invasibilité. Par ailleurs, aucun impact sur la biodiversité n'a pu être observé sur le terrain, car l'espèce semble affectionner les zones d'atterrissement en bordure des tapis de jussie et sa longue période d'inobservation laisse supposer qu'elle n'a pour l'instant pas d'impact sur les usages. Un vote est donc demandé au groupe de travail pour savoir quelle suite donner. Il est alors convenu de considérer cette espèce comme émergentes. Des compléments de terrain sont prévus pour l'été 2017.

VOLET GESTION

Outil annuaire structures de valorisation organique des déchets verts et de plantes invasives

Des réunions à destination des agricompoteurs étaient prévues en juillet et septembre pour expliquer la démarche engagée sur la valorisation des plantes invasives et surtout les précautions à prendre en cas de présence de plantes invasives dans le compost. Un courrier d'invitation à ces réunions a donc été envoyé début juillet, il comprenait également un document à renvoyer pour refuser la mention

dans l'annuaire mis en place par le Cen et un document de présentation des plantes invasives potentiellement présentes dans le compost.

Malgré les annonces dans la presse locale et une relance téléphonique, les réunions prévues le 20 juillet à Thésée (41), le 25 juillet à la Chapelle-Blanche (37), le 26 juillet à Pouligny-Saint-Pierre (36), le 2 septembre à Sancerre (18) et le 9 septembre à Lorris (45) ont toutes été annulées faute de participants.

L'objectif est de pouvoir renouveler l'opération de communication en 2017. Le contexte n'était probablement pas favorable, si l'on considère notamment les perturbations climatiques de mai-juin.

Plusieurs membres du groupe font remarquer que le choix des dates n'est peut-être pas idéal, en ce sens qu'à cette période les agriculteurs sont très occupés. La période optimale semble être la période hivernale et surtout le mois de janvier.

Conseil de gestion sur la Berce du Caucase

Des courriers ont été envoyés cet hiver aux communes possédant des stations de Berce du Caucase sur leurs territoires sur la base du bilan stationnel de 2013 du CBNBP. Sur 20 communes contactées, un retour terrain à Ouzouer-sur-Trézée pour identification et conseils de gestion a été effectué, 4 contacts téléphoniques ont été établis, une commune a mis en place un arrêté interdisant l'accès d'un jardin public (Blet (18)) et une réunion avec le syndicat de l'Arnon a permis de sensibiliser 3 communes.

En 2017, l'objectif est de sensibiliser les 8 communes restantes, situées sur la vallée de la Théols au sein du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne notamment, ainsi que d'engager des suivis sur les communes ayant lancé des actions de gestion.

VOLET COMMUNICATION

Plaquette de présentation de la liste des plantes invasives de la région Centre-Val de Loire

La version finale de la plaquette de présentation de la liste est soumise, pour une ultime relecture et correction éventuelle avant édition, aux membres du Groupe de travail. Ce support de communication sera imprimé sous la forme d'un dépliant format A4. Le format et le design ont été retenus mais quelques petites coquilles et propositions ont été formulées, notamment :

- la photo de l'Elodée du Canada (légèrement surdimensionnée par rapport aux autres) rogne un peu le texte ;
- à l'instar de la Berce du Caucase, une double photographie fleurs/feuilles serait judicieux pour illustrer l'Ambroisie à feuilles d'Armoise ;
- pour plus de cohérence, réorganiser l'ordre d'apparition des espèces pour que les grandes familles soient regroupées ;
- quelques coquilles du genre fautes de frappe, mots manquants, ...etc...

Florient Desmoulins propose aux membres présents d'effectuer leurs éventuels retours d'ici la fin de l'année.

Sensibilisation à la lutte contre l'Ambroisie

Le sud du Cher représente la zone de la région la plus impactée par l'Ambroisie. Ainsi, trois soirées de sensibilisation à la lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoïse ont été assurées. Une information du personnel de la Communauté de communes Arnon Boischaud Cher s'est déroulée le 23 juin. Des référents communaux (élus ou société civile) ont été formés le 23 juin pour pouvoir organiser des soirées de sensibilisation les années suivantes. Une soirée grand-public a également eu lieu à Saint Amand Montrond le 30 juin.

Le 25 juin, pour la journée internationale de l'Ambroisie 4 chantiers d'arrachage et balade nature avaient été organisés à Ménestréol sous Sancerre (18), Jargeau (45), Germigny (45) et Montlouis-sur-Loire (37). A cette date, en raison des fortes précipitations qui se sont abattues sur la région en début de mois, l'intégralité des sites étaient sous l'eau : les animations n'ont donc pas pu avoir lieu.

La formation de référents locaux va se poursuivre en 2017 dans le Cher et l'Indre, avec le Pays Loire-Val d'Aubois (18) et le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne (36).

Formations 2016

Des formations ouvertes aux techniciens de rivière, gestionnaires de milieu naturel et personnel des collectivités ont été réalisées au cours du second semestre 2016 :

- « Reconnaissance » à Orléans dans les locaux de la DREAL le matin, puis sur le terrain l'après-midi, les 20 (niveau 1) et 21 (niveau 2) septembre. Les deux formations ont été maintenues malgré un total cumulé de 5 participants.
- « Gestion » les 22 et 23 septembre en partenariat avec la Réserve Naturelle de Saint Mesmin. Faute d'inscrit, ces 2 journées ont été regroupées en 1 le 22 septembre.

Les coordinateurs régionaux (CBNBP & Cen Centre-Val de Loire) s'interrogent sur la poursuite de ces formations en 2017 sous le même format et au même nombre, au vue de la faible fréquentation de ces journées en 2016 et soumettent leur réflexion au Groupe de travail. Après réflexion et discussion, il apparait que cette faible fréquentation soit potentiellement due à un fâcheux concours de circonstance. Ces formations seront donc reconduites en 2017 et si le constat est identique et que le nombre d'inscrit reste aussi faible, il faudra alors revoir la formule.

Il est envisagé, à l'horizon 2018, de proposer une formation mutualisée sur le volet connaissance (CBNBP), gestion (Cen) et faune invasive (ONCFS), organisée sur plusieurs jours consécutifs (voire une semaine complète).

Présentation du GTPI et de ses actions

Des formations ouvertes aux techniciens de rivière, gestionnaires de milieu naturel et personnel des collectivités ont été réalisées au cours du second semestre 2016 :

- 20 octobre à Toulouse lors de la 4^{ème} conférence « Jardins, Espaces Végétalisés, Infrastructures » organisée par l'AFPP : présentation de l'action ciblée du Cen Centre-Val de Loire sur les solidages invasifs ;
- 8 novembre à Vouvray lors du Copil « Objectif Zéro Pesticide » organisé par la SEPANT et dont l'après-midi était consacré aux Espèces végétales exotiques envahissantes : présentation du GTPI et de son action ;
- 15 & 16 novembre à Orléans lors des Journées d'échanges EEE organisées par le GT Bassin Loire-Bretagne : présentation du kit de communication lors de l'atelier « enjeux et cibles de la sensibilisation sur les EEE ».

À venir : le 8 décembre à Fondettes lors de la Journée régionale « Gestion de la végétation adaptée à la loi Labbé » organisée par FNE CVL en partenariat avec le Cen CVL et la SHOT (Société horticole de Touraine). La matinée sera consacrée aux plantes invasives.

Newsletter

Une lettre d'informations spéciale « bords de route » est paru en septembre, ainsi que la lettre d'informations classique en octobre. Il est envisagé la publication de la prochaine Newsletter d'ici

mars/avril. Ce sera à nouveau l'occasion de faire le tour des actualités régionales et départementales et d'aborder une nouvelle espèce « du mois ».

Matthieu Trouvé rappelle que les membres du GT sont invités à faire remonter des sujets ou articles susceptibles de valoriser leurs actions, pour chaque parution de la lettre d'informations.

• Points divers

- Dans le cadre du projet Objectif Zéro Pesticide, FNE Centre-Val de Loire a produits des fiches techniques sur les EEE. Charlotte Le Moigne présente ces fiches pour éventuelles corrections et validation. Les remarques sont à formuler d'ici la fin de l'année.

- Le Cen va proposer un stage de master 2 (sur le même format que Dorine Vial en 2014) sur le sujet des « terres contaminées ». Le ou la stagiaire aura pour principales missions d'étudier les différentes techniques de traitement des terres contaminées (concassage-bâchage / micro-ondes géant...), d'étudier les voies existantes de valorisation des terres une fois traitées (remblai...), de proposer une méthodologie d'intervention lors de chantiers de gestion impliquant l'excavation de terres et y associer un protocole de précautions associé pour prévenir la propagation de plantes invasives par le transport de terres, et enfin d'analyser sur le plan technique et financier la possibilité de développer ce genre de filière en région Centre-Val de Loire.

- Charlotte Le Moigne alerte sur la nécessité d'actions de communication et d'accompagnement aux jardins de Chaumont-sur-Loire. Il s'agit d'un jardin éphémère, donc soumis à dispersion de fragments de plantes ou transport de terres etc. etc. Il est proposé de se renseigner pour voir quelles précautions sont mises en œuvre (si précautions il y a) pour éviter la dissémination des espèces dans les milieux naturels adjacents et sur l'opportunité d'utiliser d'autres espèces en remplacement.

- Grégoire Ricou interpelle le Groupe de travail sur une réflexion quant au stockage des déchets d'invasives, en l'occurrence de Jussie, lors de chantier de gestion sur des boires et annexes de la Vienne : il soumet l'idée selon laquelle plutôt que d'épandre et donc de transporter et déplacer les jussies, pourquoi ne pas les stocker *in situ* sur des herbiers existants ? L'idée serait que l'herbier en dessous soit étouffé par ce qui aura été déposé dessus. La matière végétale serait en grande partie décomposée au moment des prochaines crues, et la situation étant déjà tellement critique sur la Vienne que l'enjeu de dispersion aval est de fait quasi nul. Sylvie Varray souligne la dispersion potentielle par la faune et notamment les oiseaux sur les sous-bassins et bassins voisins, ce qui est finalement comparable au risque de dispersion lorsque les déchets sont épandus sur des terres agricoles. L'idée n'a pas fait l'unanimité au premier abord mais les éléments qui pourraient en interdire l'usage ont été réfutés. Une expérimentation est donc envisagée mais avec une mesure de suivi, protocole encore à définir.

Fait le 19 décembre 2016 à Orléans

Matthieu Trouvé

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire